

Hebdo Canada

F A 1



Volume 3, No 35

le 27 août 1975

Ottawa, Canada.

Norma & Gladys, goélette de pêche historique, 1

Industrie cinématographique canadienne, 3

Sixième session de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française, 3

Le fou de Bassan, 4

Finances, 6

La population active, juillet 1975, 6

7e Congrès des relations internationales du 26 au 28 septembre, 6

La SCHL et le système métrique, 6

Norma & Gladys, goélette de pêche historique

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen et plusieurs personnalités du gouvernement canadien et du gouvernement provincial de Terre-Neuve, étaient présents à la cérémonie de départ de la goélette de pêche historique *Norma & Gladys*, qui a levé l'ancre de Saint-Jean, le 16 août dernier, pour entreprendre un voyage autour du monde afin de faire connaître la position du Canada sur le droit de la mer. Le périple est co-parrainé par le ministère des Affaires extérieures et le ministère du Tourisme du gouvernement de Terre-Neuve.

L'exposition à bord, ainsi que le vaisseau lui-même, témoignent des valeurs propres au patrimoine maritime de la province et de l'intérêt que le Canada porte à la préservation des ressources des océans, en faisant appel à la compréhension et à la collaboration internationales.

La cale du *Norma & Gladys* a été

réaménagée pour accueillir une exposition qui met en garde contre la menace que fait peser l'homme sur les ressources de la mer, surtout sur les grands bancs; elle définit aussi ce qu'est la gestion adéquate des pêcheries par l'État côtier, moyen de conserver les richesses maritimes qui serviront aux générations futures aussi bien qu'à nos pêcheurs, qui subissent déjà les effets des lacunes dans ce domaine.

La *Norma & Gladys* fera escale à Boston, New York, Kingston (Jamaïque), Los Angeles et San Francisco avant de jeter l'ancre à Okinawa au Japon, où elle sera le clou de la célébration du Jour du Canada à l'Exposition océanographique internationale, Expo '75. Elle poursuivra ensuite son odyssee en sillonnant l'océan Indien, passera ensuite par le Canal de Suez et s'arrêtera dans un grand nombre de ports européens avant de rentrer à Saint-Jean au cours de l'été prochain.



La goélette Norma & Gladys témoigne de l'intérêt du Canada pour l'avenir des océans.

Quelques éléments historiques de la goélette de pêche terre-neuvienne

La *Norma & Gladys* est une authentique goélette de pêche terre-neuvienne mise à la mer en 1945; elle est la dernière représentante de son espèce et témoigne d'une époque de la pêche côtière disparue depuis longtemps.

Construite à la Baie de la Trinité, à Terre-Neuve, de bois d'épinette et de bouleau coupé sur place, la *Norma & Gladys* porte le nom des deux filles de son premier capitaine, Allan Tucker.

La *Norma & Gladys* a fait nombre d'expéditions de pêche sur les grands bancs de Terre-Neuve jusqu'en 1952, moment où le capitaine Charles Kean acheta la goélette et l'employa pendant 22 ans au transport de marchandises le long de la côte. Il y a à peine deux ans, le gouvernement de Terre-Neuve s'en est porté acquéreur grâce à une subvention des Musées nationaux à Ottawa. Le capitaine conduisit alors son vaisseau au chantier de construction navale de Clarenville, à la Baie de la Trinité, à quelques milles seulement

du lieu de sa construction. A cet endroit, on entreprit de redonner à la goélette son apparence d'antan.

Le schooner mesure 93,3 pieds de longueur et 23,3 pieds de bau: il jauge 133 tonnes. Les ponts, la voilure et l'extérieur du bateau ont été remis en état avec un grand souci de fidélité pour refléter sa participation à la flottille de pêche des grands bancs et la cale a été réaménagée pour accueillir une exposition mettant à profit l'expérience des Terre-Neuviens dans le domaine maritime et démontrer l'intérêt que porte le Canada au droit de la mer.

Afin de pouvoir entreprendre son périple autour du monde, la *Norma & Gladys* aura une voilure totale de 2 400 pieds carrés et sera dotée de deux moteurs auxiliaires de 150 chevaux vapeur. De plus, elle disposera du matériel de navigation, de communications et de sécurité le plus moderne et d'installations pouvant accueillir une équipe de douze personnes.

Discours de M. MacEachen

A l'occasion du départ de la goélette Norma & Gladys, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Allan J. MacEachen, prononçait une allocution dans laquelle il insistait sur l'urgence de mesures propres à assurer la gestion et la préservation des ressources maritimes.

Voici quelques extraits de son discours:

«Comme les temps ont changé! Le droit international n'a pas évolué au même rythme que les progrès technologiques en matière de pêche. En l'espace de quelques semaines, les chalutiers motorisés peuvent épuiser un banc de pêche qui, dans le passé, alimentait plusieurs générations de pêcheurs. La flotte peut alors se diriger ailleurs, mais elle laisse derrière elle un fond qui prendra peut-être des dizaines d'années à se remplir et des pêcheurs sans gagne-pain. En plus d'être injuste, cette situation est inefficace. Même les flottes étrangères avec tous leurs appareils technologiques ont plus de difficultés qu'il y a quelques années à pêcher le poisson sur les bancs. Les flottes doivent veiller à garder les stocks de poisson à leur niveau maxi-

mum si elles ne veulent pas se retrouver avec des filets vides dans quelques années.

Il faut donc changer les règles du jeu et s'adapter aux conditions. Il faut adapter le droit international à la technologie. Depuis quelque temps déjà le Canada recommande que l'État côtier contrôle et dirige toute la pêche dans une zone de 200 milles de ses côtes. Jusqu'à présent, nous nous sommes servis principalement des diverses sessions des conférences sur le droit de la mer pour promouvoir cette idée.

La cale du navire abrite une exposition qui reflète cet urgent message et que le *Norma & Gladys* a pour mission de faire connaître à l'Exposition océanographique internationale d'Okinawa au Japon et à divers points du globe. Nous espérons tous que le *Norma & Gladys* transmette le message aux personnes intéressées à travers le monde d'une façon que n'arriveront jamais à égaler les communiqués officiels et les discours comme celui-ci. Nous désirons avant tout que le navire serve à faire connaître sur une plus grande échelle et à faire accepter la position du Canada dans divers pays.

Je me rends bien compte que toute

cette question touche de près les intérêts des habitants de Terre-Neuve. Je crois, comme le gouvernement de Terre-Neuve, qu'une extension de la juridiction de la pêche canadienne est essentielle à la gestion adéquate des ressources de poisson au large de nos côtes. J'espère fortement toutefois que la décision du Gouvernement d'établir une zone de pêche de 200 milles sera acceptée à l'étranger et sera ainsi pleinement respectée. Je maintiens que ce point pourrait avoir une plus grande portée s'il était accepté à la Conférence sur le droit de la mer.

Les États qui pêchent présentement au large de nos côtes ont encore le droit, en vertu du droit international actuel, de poursuivre leurs opérations qui toutefois doivent se conformer aux recommandations adoptées par la Commission internationale des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest. Les mesures sévères que vient de prendre le Canada contre les pays qui ont avec persistance, fait fi des décisions de la commission visant à empêcher l'épuisement des ressources, montre à quel point le Gouvernement prend à coeur son engagement envers l'industrie de la pêche. Nos ports demeureront fermés à la flotte de pêche soviétique jusqu'à ce que nous ayons la certitude que l'U.R.S.S. respectera les règles de la Commission.

Vous n'ignorez pas que c'est le Canada qui a proposé la convocation d'une session spéciale de la Commission internationale des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest à Montréal le mois prochain. Nous insisterons alors pour obtenir une réduction réelle de 40% des opérations de pêches des flottes étrangères.

J'ai déclaré plus haut que nous espérons que la Conférence sur le droit de la mer accorde au Canada une juridiction plus grande sur les pêches pour lui permettre de gérer efficacement ses ressources maritimes. Le Canada n'est pas pour autant prêt à attendre indéfiniment. Il faut néanmoins donner à la Conférence le temps de réussir dans une limite de temps raisonnable.

Je crois, comme beaucoup d'entre vous, que cette limite approche à grands pas. La gestion, la préservation, l'assurance de la survie véritable de ces ressources, appellent des mesures qui ne peuvent être longtemps retardées.»

Industrie cinématographique canadienne

Le Secrétaire d'État, M. J. Hugh Faulkner, a annoncé le 5 août dernier, deux initiatives du gouvernement fédéral visant à accroître l'aide apportée par le secteur privé à l'industrie cinématographique canadienne du long métrage: premièrement, un nouveau règlement de l'impôt sur le revenu permettra à qui investit dans un film admissible, de déduire 100% de son investissement au cours d'une année; deuxièmement, après de longues négociations avec le Secrétaire d'État, les deux chaînes de cinémas les plus importantes au Canada — *Famous Players Ltd.* et *Odeon Theatres (Canada) Ltd.* — ont accepté volontairement de respecter un quota de quatre semaines par an dans chaque cinéma, et d'investir au moins \$1.7 million afin de favoriser la production et la présentation de longs métrages canadiens.

“Je suis certain que ces mesures seront d'une grande valeur pour l'industrie cinématographique canadienne” de dire M. Faulkner, “et nous verrons le secteur privé faire dans ce secteur des investissements supplémentaires qui s'ajouteront aux quelque \$3 millions investis chaque année par la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (S.D.I.C.C.).”

La nouvelle définition d'un long métrage canadien apparaîtra au paragraphe 1104 (2) (h) des Règlements de l'impôt sur le revenu et s'appliquera avec effet rétroactif, aux fins de l'impôt, aux films produits après le 18 novembre 1974. A partir de cette date, le budget fédéral a prévu des dispositions visant l'augmentation de 60% à 100% de la déduction pour amortissement, pour les investissements dans les films canadiens admissibles.

Déduction pour amortissement

Pour avoir droit à la déduction accrue pour amortissement, il faut avoir investi dans un long métrage canadien qui:

- * dure au moins 75 minutes;
- * est produit en vertu d'un accord officiel de coproduction entre le Canada et un autre pays, ou
- * contient les éléments suivants:
 - le producteur est Canadien;
 - 2/3 ou plus des personnes qui remplissent des fonctions créatrices importantes sont des Canadiens;

- un minimum de 75% des rémunérations payées au personnel autre que les personnes susmentionnées, est accordé à des Canadiens;

- au moins 75% des services techniques sont assurés au Canada;
- les droits d'auteur protégeant l'utilisation du film au Canada sont détenus par des Canadiens pour au moins les quatre premières années qui suivent l'achèvement du film.

M. Faulkner a dit que pour déterminer la participation canadienne minimale à un long métrage, qui sera nécessaire en vertu du nouveau règlement, son ministère a consulté des représentants de l'industrie cinématographique. Pour que les investisseurs aient droit à la déduction d'amortissement, les producteurs devront demander un visa pour le film, au bureau de district d'impôt de Revenu Canada.

M. Faulkner a ajouté: “S'ils répondent aux critères, tous les films, quels qu'en soient les moyens de distribution, pourront se prévaloir de cette déduction.”

En ce qui a trait aux films de moins de 75 minutes, M. Faulkner a dit qu'il a reçu récemment de la part des cinéastes, des demandes proposant que ces films puissent aussi bénéficier de la déduction pour amortissement.

“Je reconnais, a-t-il dit, l'importance des courts métrages, pour le développement harmonieux de l'industrie cinématographique et je suis tout disposé à étudier la possibilité de les faire profiter de cette déduction, à une date ultérieure, s'il y a lieu”.

Les films non admissibles à cette nouvelle déduction bénéficieront encore de la déduction d'amortissement de 60% qui est déjà prévue dans la Loi.

“Je vais surveiller les conséquences de ces critères comme stimulants pour l'industrie cinématographique et pour les investisseurs. Si les résultats ne sont pas encourageants ou si les règlements ne répondent pas aux buts fixés, je proposerai des modifications.”

Investissements dans la production canadienne

M. Faulkner a aussi annoncé qu'il en était arrivé à un accord avec *Famous Players Ltd.* et *Odeon Theatres (Canada) Ltd.* qui, à eux deux, contrôlent la plupart des cinémas au Canada, afin de garantir un temps de projection minimum pour les longs mé-

trages canadiens, et des investissements dans la production de films canadiens.

Famous Players Ltd. et *Odeon Theatres (Canada) Ltd.* ont consenti à adopter un quota qui assure que des longs métrages canadiens seront projetés pendant au moins quatre semaines par an dans chacun des cinémas que ses deux chaînes possèdent au Canada.

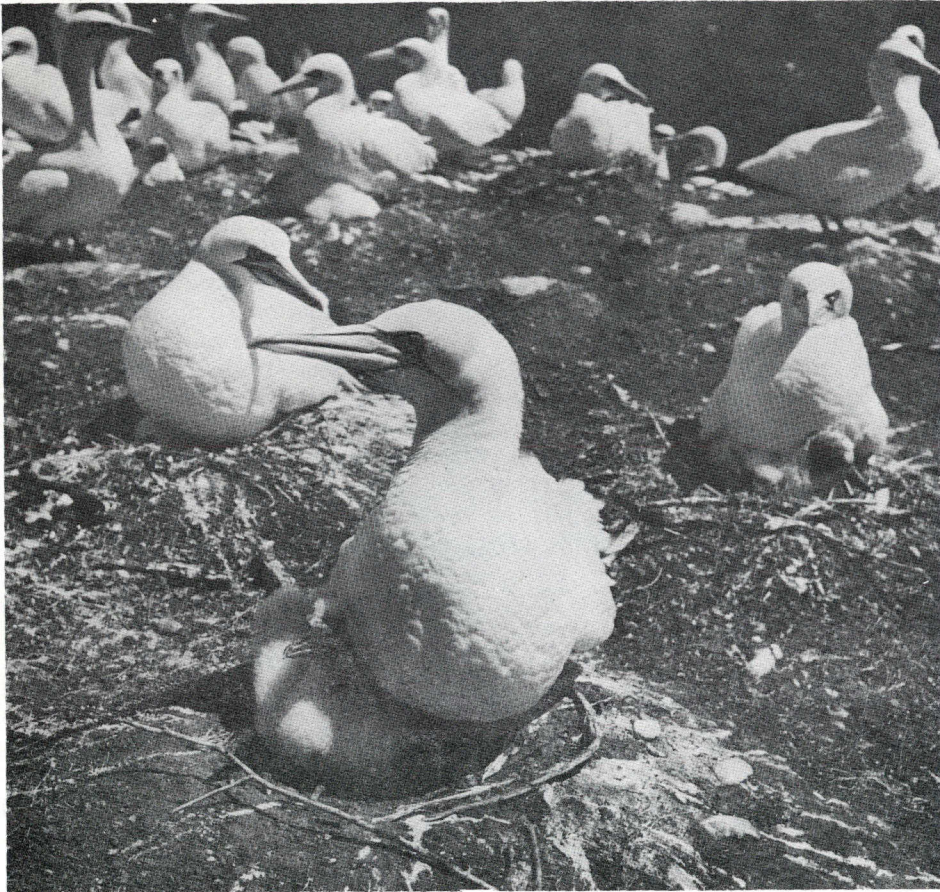
“La S.D.I.C.C. surveillera étroitement la situation” d'ajouter M. Faulkner, “et elle me présentera des rapports trimestriels qui seront rendus publics, de sorte que nous saurons dans quelle mesure le quota est effectivement respecté. J'ai eu des discussions avec toutes les provinces. Quelques-unes envisagent de passer une loi et je suis certain qu'elles suivront de près les progrès.” Le Québec et l'Ontario ont présenté des projets de loi qui pourraient entraîner la fixation d'un quota légal. “Je suis heureux que *Famous Players* et *Odeon Theatres* aient saisi l'importance de l'initiative et aient répondu favorablement à ce plan d'augmentation du quota. Ce nouvel accord, plus vaste en tous sens que le précédent, a toutes les chances d'être réellement efficace.”

“J'ai aussi demandé aux chaînes d'augmenter leur investissement dans les films canadiens. Elles ont consenti à investir au moins \$1.7 million dans les films canadiens pendant un an. *Famous Players* investira \$1.2 million et *Odeon Theatres*, \$500,000,”

Sixième session de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé que le Canada serait représenté à la sixième session de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française qui se tient à Kigali (Rwanda) du 21 au 23 août 1975. La délégation canadienne sera présidée par M. Paul Phaneuf, ministre d'État responsable du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports du Québec, et la vice-présidence sera assurée par M. Pierre de Bané, secrétaire parlementaire du ministre canadien des Affaires urbaines.

Le fou de Bassan, ou le "Moruss Bassanus"



A la fin mars, le fou de Bassan (*Moruss Bassanus*) quitte la côte sud-est des États-Unis et vient nicher dans une demi-douzaine d'îles et de caps de Terre-Neuve et du golfe du Saint-Laurent.

L'observateur qui s'approcherait en bateau d'une grande colonie de fous de Bassan pourrait très bien croire que les corniches des hautes falaises de grès et presque tout le sommet de l'île sont recouverts de neige, tant les milliers de fous au plumage d'un blanc éclatant nichent en masse compacte.

Il existe six colonies en Amérique du Nord; quatre ou peut-être cinq autres ont été abandonnées. Terre-Neuve en possède trois, qui forment un total de 7,500 couples environ, une dans l'île Funk, une seconde, au cap Sainte-Marie, et la troisième, dans l'île Baccalieu. L'importante colonie remarquée par Jacques Cartier dans l'île Funk, et éliminée au XVIIe siècle à la suite d'une chasse excessive menée à des fins alimentaires, est aujourd'hui reconstituée. Elle compte environ 3,000 couples, issus de sept couples qui s'y sont fixés en 1936. Le Québec

a trois colonies: celle des rochers aux Oiseaux, dans les îles de la Madeleine (3,400 couples), de l'île Anticosti (140 couples) et, surtout, de l'île Bonaventure (25,000 couples).

Aspect général

Dans les airs, le fou de Bassan est d'une grâce indicible. L'envergure de l'adulte dépasse parfois six pieds; il a les ailes fines, effilées et rabattues un peu vers l'arrière, comme celles d'un goéland. En vol, le fou fend l'air de son bec long et puissant; le bec se fond gracieusement avec la tête, qui est petite et plantée sur un cou épais, formant avec le corps de l'oiseau un profil doux et gracieux. L'oiseau vole les pattes bien repliées sous la queue en pointe. Quel que soit l'angle sous lequel on l'observe, le fou de Bassan donne l'impression d'être bâti pour fendre l'air avec peu d'effort.

L'adulte a le plumage d'un blanc éblouissant, sauf un cercle étroit autour des yeux et la pointe des ailes, qui sont d'un noir de geai. Pendant la saison de nidification, la tête et le

cou de l'oiseau prennent une délicate nuance jaune safran.

A l'automne, les jeunes ont le plumage brun rayé et maculé de blanc; l'année suivante, le plumage blanchit, pour atteindre la teinte blanche de l'adulte vers la quatrième ou la cinquième année.

Sa robustesse et ses ailes puissantes lui permettent de voler à d'énormes distances, pratiquement par tous les temps. On peut aussi parfois le voir planer un peu au-dessus de la crête des vagues, sans même battre des ailes. Il sait tirer parti des courants d'air ascendants au-dessus de chaque vague, qui proviennent de la déflexion ascensionnelle du vent causée par les vagues. Frôlant la crête de celles-ci, il monte et descend selon le courant d'air, ce qui lui permet d'avancer même debout dans une forte brise, et ce, sans même battre des ailes. Cet acrobate des mers parvient aussi à planer tout aussi facilement, vent de côté que vent en poupe.

Colonies

Les colonies sont souvent logées sur des falaises escarpées ou dans de petites îles du large où les oiseaux sont protégés des prédateurs terrestres. Ils ont besoin d'isolement, en particulier au début de la nidification, et ils quittent souvent leur nid s'ils sont dérangés.

Ils choisissent également des endroits où le poisson abonde près de la surface de la mer. Cependant, les colonies du cap Sainte-Marie vont s'alimenter régulièrement sur les grands bancs, à plusieurs centaines de milles.

Les îles du large et les falaises abruptes qui attirent les fous de Bassan ont quelquefois été choisies comme emplacements de phare. C'est ce qui explique probablement l'abandon de plusieurs colonies au XIXe siècle et au début du XXe.

La nidification

Le nid du fou de Bassan est grossièrement construit; l'oiseau l'établit ordinairement sur les corniches des falaises abruptes, comme les falaises de grès de l'île Bonaventure et du rocher aux Oiseaux, par exemple, et parfois au sommet des îles. Les couples occupent le même nid d'année en année et, à partir du petit tas grossier de boue, d'herbes marines et de débris végétaux, les nids s'épaississent avec les an-

né au fur et à mesure que s'y accumulent les plumes, les os de poissons et le guano laissés par les nombreuses générations qui s'y succèdent. Les nids sont généralement séparés par une distance de deux à trois pieds et constituent des alignements réguliers.

Dans le creux capitonné de mousse du nid en forme de cuvette, qui surmonte le tas de débris, la femelle pond un seul œuf. Celui-ci, blanc bleuté, est recouvert d'une surface calcaire blanche qui se salit au cours de la couvaison.

Le petit est nourri par ses parents jusqu'au moment où il est à même de prendre son vol au-dessus de l'océan et de trouver lui-même sa pitance. A l'âge de six semaines, le corps du jeune oiseau commence à s'emplumer et, dès septembre, il peut voler de ses propres ailes. Le premier plongeon du haut de la corniche de la falaise n'est exécuté vers la mer, qu'après plusieurs jours d'hésitation. Parfois, le jeune oiseau atterrit sur les rochers d'où, s'il s'en tire indemne, il trouve son chemin vers l'océan. Une fois à l'eau, le jeune fou de Bassan peut vivre de la graisse qu'il a accumulée, jusqu'à ce que finalement, il ait maîtrisé l'art difficile de plonger pour attraper sa nourriture.

Méthodes de pêche et alimentation

A la pêche, le fou de Bassan plane seul ou en groupe à une hauteur de 60 à 100 pieds. Lorsqu'il aperçoit un poisson dans l'eau du haut des airs, il plonge à peu près verticalement sur sa proie, les ailes à demi repliées, à une vitesse vertigineuse. En plongeant dans l'océan, il fait gicler une gerbe d'écume qui peut atteindre jusqu'à 10 pieds de hauteur, et la force acquise permet à l'oiseau de plonger en-dessous de sa proie. A l'aide de ses pattes palmées et, aussi probablement, de ses ailes, le fou remonte vers sa proie qu'il happe d'un coup de bec. Il avale le poisson dès qu'il émerge en surface, ou même avant; il reprend alors son vol afin de continuer sa pêche ou de retourner à son nid pour nourrir son petit. Lorsqu'un fou de Bassan plonge, ses congénères en croisière affluent sur les lieux, dans l'espoir d'y trouver un banc de poissons. S'il s'agit d'un banc important, ils s'y attaquent alors en nombre.

Contrairement à la plupart des oiseaux, il jouit d'une vue binoculaire,

c'est-à-dire que ses deux yeux sont pointés vers l'avant, ce qui accroît sa perception et lui permet d'apprécier la profondeur à laquelle nagent les poissons. Son bec, de quatre pouces (10.16 cm) de longueur, est puissant, effilé et dépourvu de narines. Les mandibules en sont tellement bien ajustées qu'il y pénètre très peu d'eau lorsqu'il plonge dans la mer. La conformation profilée du corps de cet oiseau et le réseau de petites poches d'air qui se trouvent entre la peau du cou, les épaules et les muscles de l'aisselle, et qui se gonflent d'air avant la plongée dans l'eau, contribuent à en amortir le choc.

Le fou de Bassan se nourrit de harengs, de maquereaux, de merlands, de capelans et de calmars.

Répartition et espèces apparentées

Le nombre de fous de Bassan n'est pas très important par rapport au total des oiseaux de mer. On en compte environ 72,000 sur la côte atlantique de l'Amérique du Nord, qui tous viennent nicher dans le golfe Saint-Laurent ou le long de la côte est de Terre-Neuve. L'Islande en possède trois ou quatre colonies, qui comptent un peu moins d'oiseaux que celles d'Amérique du Nord. On relève plus d'une douzaine de colonies de fous de Bassan dans les îles Britanniques, les îles Shetland et les îles Féroé, dont la population totale équivaut à plus de la moitié de celle des colonies de l'Atlantique Nord.

Il en existe deux autres sous-espèces dans le monde: l'une d'elles se trouve le long de la côte sud de l'Afrique, et l'autre, en Tasmanie et en Nouvelle-Zélande.

Le fou de Bassan appartient à la famille des sulidés, tout comme les fous de l'hémisphère austral. Parmi les familles apparentées, citons les pélicans, les cormorans, les aningas, les frégates et les pailles-en-queue.

Une fois leurs petits élevés et partis du nid, les fous de Bassan du littoral canadien de l'Atlantique émigrent vers le Sud, se dispersent au large des côtes depuis la Nouvelle-Angleterre jusqu'en Floride, pour faire la pêche.

Mesures de conservation

Dès le début de l'ère coloniale en Amérique du Nord, les fous de Bassan sont devenus la proie des chasseurs d'oiseaux de mer, des ravitailleurs de navires et des pêcheurs qui en faisaient

des appâts. Cette chasse excessive et les perturbations apportées à l'habitat des oiseaux ont provoqué une diminution considérable de leur nombre, qui est passé de 200,000 en 1830 à environ 8,000 en 1880. Grâce à une protection intégrale, ce nombre est remonté progressivement jusqu'à 60,000 environ à l'heure actuelle.

Le mazout déversé par les navires continue de faire périr un grand nombre de fous de Bassan et d'autres oiseaux de mer, malgré les accords internationaux destinés à enrayer ces ravages, et en dépit de la réglementation canadienne au sujet des rebuts dans les eaux territoriales. En outre, les oiseaux de mer sont menacés par le pétrole répandu lors des naufrages. Même si la quantité déversée est relativement faible, il s'étale en une vaste nappe de plusieurs milles carrés sur l'océan. Le plumage des oiseaux de mer qui nagent ou plongent à travers cette nappe visqueuse se feutre et perd de son imperméabilité, d'où la destruction du revêtement protecteur propre à tous les oiseaux aquatiques. Ceux qui sont ainsi touchés ne tardent pas à mourir. Cependant, le fou de Bassan est moins sujet à l'effet nocif du pétrole que d'autres oiseaux de mer qui nagent plus longtemps.

La stricte interdiction de molester ou de chasser le fou de Bassan, de même que les recherches biologiques entreprises au sujet des maladies, des produits chimiques de pollution et des rapports avec les autres espèces d'oiseaux de mer, lui assurent une protection totale et devraient en maintenir la population à un bon niveau. Le Service canadien de la faune étudie les effets du DDT sur ces oiseaux. Les premiers résultats indiquent que les proportions de DDT chez les fous de Bassan de l'île Bonaventure sont à peu près deux fois plus élevées que chez ceux de l'île Funk. Ces proportions sont suffisamment considérables pour être associées au taux de couvaison anormalement réduit mis en évidence par J.-M. Poulin (1968) au cours de son intéressante étude sur les fous de Bassan de l'île Bonaventure. Les oiseaux absorbent le DDT avec les poissons qu'ils mangent. Cependant, grâce aux programmes actuels destinés à réduire fortement l'utilisation du DDT en Amérique du Nord, ce risque couru par les fous de Bassan peut très bien n'être que temporaire.

Finances

Le ministre des Finances John N. Turner a publié le 6 août 1975, les chiffres préliminaires des recettes et dépenses pour l'année financière 1974-75 ainsi que de l'actif et du passif au 31 mars 1975.

Les recettes de l'année financière s'établissaient à \$24,909 millions, les dépenses s'élevaient à \$26,055 millions, et le déficit budgétaire s'est élevé à \$1,146 millions. Les chiffres de l'année 1973-74 s'établissaient ainsi: recettes \$19,383 millions, dépenses \$20,056 millions, d'où un déficit budgétaire de \$673 millions.

Au 31 mars 1975, le passif total s'élevait à \$62,696 millions, dont \$33,086 millions constitués en obligations et billets du Trésor non échus. L'actif net inscrit totalisait \$43,421 millions et l'excédent du passif sur l'actif net inscrit était de \$19,275 millions.

Au 31 mars 1974, le passif total s'élevait à \$55,557 millions, dont \$29,171 millions constitués en obligations et billets du Trésor non échus. L'actif net inscrit totalisait \$37,429 millions et l'excédent du passif sur l'actif net inscrit était de \$18,128 millions.

La population active, juillet 1975

Le niveau désaisonnalisé de l'emploi a quelque peu fléchi en juillet, tandis que celui du chômage est resté à peu près le même qu'en juin, soit 7.2%. En juillet 1974, il était de 5.2%.

Le niveau de l'emploi s'est fixé à 9,316,000, comparativement à 9,328,000 en juin. Chez les hommes de 25 ans et plus, l'emploi a augmenté pour le

troisième mois consécutif, mais il a diminué chez les hommes de 14 à 24 ans et chez les femmes de 25 ans et plus. La baisse du niveau total s'explique par la réduction du travail à plein temps chez les travailleurs masculins et féminins.

Le chômage a diminué de 1,000 en juillet par rapport à juin. Le taux désaisonnalisé du chômage a augmenté chez les personnes de 25 ans et plus, pour le neuvième mois consécutif, mais il a décliné chez les personnes de 14 à 24 ans.

En chiffres réels, on estimait la population active à 10,479,000 personnes en juillet, dont 9,826,000 personnes occupées et 653,000 en chômage, soit un taux de chômage de 6.2%. En juin, la main d'oeuvre active comprenait 10,341,000 personnes dont 9,638,000 occupées et 704,000 en chômage. En juillet 1974, la main d'oeuvre active s'élevait à 10,140,000, dont 9,675,000 personnes occupées et 465,000 en chômage.

7e Congrès des relations internationales du 26 au 28 septembre

Le Congrès annuel des relations internationales est un événement devenu maintenant traditionnel, qui revient à Québec chaque automne. Depuis quelques années, il avait eu tendance à se limiter à un public de spécialistes, d'universitaires et de journalistes, dans le cadre assez "sélect" du Lac Beauport, et son audience était de ce fait plutôt restreinte. En 1975, le Centre québécois des relations internationales, l'organisme responsable de l'organisation du Congrès, en revient à une formule destinée à sensibiliser l'opinion publique: le sujet choisi, "les perspectives de règlement et de contrôle du conflit israélo-arabe", est tellement d'actualité que la situation et les commentaires qu'on peut en faire, évoluent de jour en jour. Le Congrès se tiendra au théâtre de la Cité universitaire et sera donc accessible à un grand nombre de personnes.

Rappelons que le Congrès annuel des relations internationales est organisé par le Centre québécois des relations internationales dont le siège est à l'Université Laval; il s'adresse en particulier aux membres scientifiques du C.Q.R.I. et aux membres de l'Institut canadien des relations internationa-

les dont le C.Q.R.I. assume le secrétariat sur le plan francophone. Le Congrès est organisé en collaboration avec deux organismes spécialisés dans la recherche sur les questions internationales: le Centre d'étude de politique étrangère de Paris qui travaille régulièrement avec le C.Q.R.I. dans le cadre des accords franco-québécois et qui délèguera sept ou huit représentants. *The World Peace Foundation* de Boston travaille également en collaboration étroite avec le C.Q.R.I. et enverra au Congrès une importante délégation.

La SCHL et le système métrique

La Société centrale d'hypothèques et de logement apporte son appui à la décision tendant à faire du 1er janvier 1978 la date-limite retenue par l'industrie de la construction pour l'adoption du système métrique.

Jour-M

Le 1er janvier 1978 a récemment été défini comme le "Jour-M" par le Comité directeur No Cinq de la Commission du système métrique.

Le président a souligné que la SCHL a déjà entamé le processus de révision de ses normes et méthodes.

"Si les spécialistes dans ce domaine préparent la documentation nécessaire à temps pour que la construction se base sur le système métrique dès le début de 1978, ils devront posséder tous les principes de ce système longtemps à l'avance" a-t-il déclaré. "Cela signifie que la SCHL, à l'instar des organismes responsables des normes des fabricants et des principaux clients de l'industrie, devraient avoir déjà commencé leurs recherches en vue de l'application du système sur les chantiers".

"Indépendamment du fait que le système métrique permet des calculs plus rapides, il ne fait aucun doute que son adoption stimulera la rationalisation des méthodes de construction et la diminution de pratiques coûteuses et superflues.

L'adoption du système en question nous offre l'occasion unique d'améliorer nos méthodes de construction et d'intensifier notre productivité sans frais supplémentaires. Nous devons donc tirer le meilleur avantage possible de cette initiative nationale."

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, éditeur.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación parecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.